

Bilan et perspectives

Depuis le 1^{er} octobre 2004, le contrat de professionnalisation s'est progressivement substitué au contrat de qualification. Selon le ministère de l'Emploi et de la Cohésion sociale, le nouveau contrat affiche aujourd'hui des résultats équivalents à ceux enregistrés par feu le contrat de qualification, avec 92 483 contrats de professionnalisation conclus en 2005. Ainsi, fin 2005, le nombre de jeunes en alternance (hors apprentissage) était de 2 % supérieur au chiffre enregistré fin 2004.

Directement concernés par la mise en place du contrat de professionnalisation, nombreux sont les centres de formation à avoir été déstabilisés par la réforme. Certains ont été contraints de fermer leurs portes. Ceux qui ont su s'adapter ont pourtant du mal à en tirer un bilan positif. Selon eux, il y aurait cette année environ 70 000 contrats de professionnalisation de moins que l'an dernier. S'ils regrettent le contrat de qualification et déplorent les complexités du nouveau contrat, les représentants des syndicats et fédérations de centres de formation que nous avons rencontrés s'efforcent toutefois de rester positifs. Le président de la Csofa, Xavier Baux, le président national du Snacfa, Reinhold Lamacque, et la déléguée générale de la FFP, Marie-Christine Soroko, réunis autour d'une table ronde, nous dressent un état des lieux de la situation.

Quant à l'apprentissage, personne ne le contestera, il se porte plutôt bien, notamment grâce à l'augmentation du nombre de places disponibles dans les CFA des régions. 250 000 contrats d'apprentissage ont été signés en 2005, contre 241 000 en 2004, soit une augmentation de 5,5 %. Solution à l'insertion professionnelle des jeunes, la professionnalisation et les systèmes en alternance font clairement partie des priorités du gouvernement. A tel point que la mise en place d'un système d'apprentissage à partir de 14 ans a été approuvée par les députés début février. Loin de faire l'unanimité, la mesure déchaîne les passions. Six témoignages vous éclaireront sur ses enjeux et vous permettront d'affiner votre point de vue sur la question.

Enfin, nous avons souhaité donner la parole aux chefs d'entreprise. Le vice-président de la CGPME, Jean-François Veysset, conclut ce dossier sur une note optimiste : il considère que la réforme du contrat de professionnalisation est un succès.

A. de G.